

Sainte-Anne-des-Monts, le 30 janvier 2014

**RECTIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, local C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-11-01-0942701  
401105716

**Objet : Exploitation d'une sablière - Site MRN 22A05-13**

Mesdames,  
Messieurs,

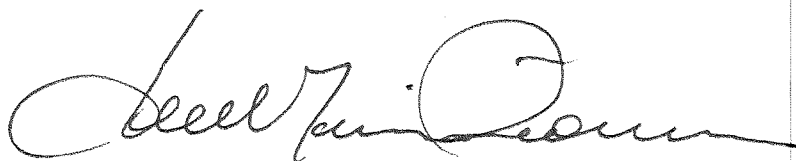
Lors de l'émission du certificat d'autorisation daté du 27 août 2013, portant le numéro 7610-11-01-0942701 – 401047872, une erreur relative à localisation du projet s'est glissée dans le titre.

Nous aurions dû lire :

**Exploitation d'une sablière - Site MRN 22A05-13**

Toutes les autres clauses du certificat d'autorisation demeurent inchangées.

Pour le ministre,



JMD/LB/gb

Jean-Marie Dionne  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de  
la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 27 août 2013

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, local C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-11-01-0942701  
401047872

**Objet : Exploitation d'une sablière - Site MRN 22A05-15/13**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 mars 2013, reçue le 3 avril 2013, et complétée 23 août 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct.

La sablière est située sur le territoire non organisé de Rivière-Bonaventure, MRC de Bonaventure. Elle est représentée par les coordonnées UTM NAD83 suivantes :

Zone	Coordonnées Est	Coordonnées Nord
20	278 643 m	5 359 497 m
20	279 017 m	5 359 501 m
20	278 829 m	5 359 247 m
20	278 713 m	5 359 210 m
20	278 602 m	5 359 370 m
20	278 636 m	5 359 410 m

L'exploitation de la sablière prendra fin au plus tard le 31 mars 2023.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

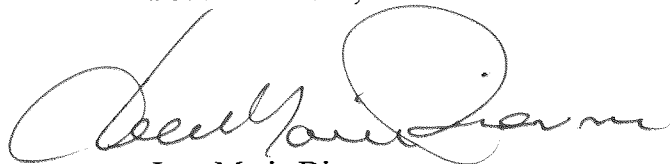
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), datée du 25 mars 2013, reçue le 3 avril 2013, et signée par M. Vincent Fréchette, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation, 1 page et 4 annexes;
- Courriel transmis au MDDEFP le 10 avril 2013 par Mme Marie Bernard, géographe, concernant un complément d'informations, 1 page;
- Courriel transmis au MDDEFP le 2 août 2013 par Mme Marie Bernard, géographe, concernant un complément d'informations, 1 page et 1 annexe;
- Courriel transmis au MDDEFP le 23 août 2013 par M. Benjamin St-Pierre, B. ing., responsable des autorisations environnementales, concernant un complément d'informations, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/ALK/gb

Jean Marie Dionne  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine